



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1218

Approbation de conventions de partenariat culturel entre la Ville de Lyon/ Musées Gadagne,
l'université Lumière Lyon 2 et l'université Jean Moulin Lyon 3

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 23 NOVEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 10 NOVEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 NOVEMBRE 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. CHEVALIER (pouvoir à M. SOUVESTRE), Mme GOUST (pouvoir à Mme DELAUNAY), M. BLACHE (pouvoir à Mme CROIZIER), M. HERNANDEZ (pouvoir à M. LEVY), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/1218 - APPROBATION DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE LYON - MUSEES GADAGNE, L'UNIVERSITE LUMIERE LYON 2 ET L'UNIVERSITE JEAN MOULIN LYON 3 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 octobre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Université Lumière Lyon 2, l'Université Jean Moulin Lyon 3 et les musées Gadagne souhaitent travailler ensemble sur un certain nombre de projets afin de renforcer les liens entre le domaine culturel et le domaine universitaire.

Les objectifs sont à la fois de faire découvrir Gadagne, ses collections, ses métiers, devenant ainsi un véritable support et prolongement à certains enseignements prodigués par ces universités que ce soit dans le domaine de la médiation culturelle, de la recherche scientifique ou encore de la diffusion des savoirs.

Les actions développées dans ce cadre garantissent l'accessibilité des musées auprès des étudiants et cela permet aux étudiants d'appréhender les professions de la culture, en lien avec leur avenir professionnel.

Partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 :

Le partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 concernent les étudiants de Licence Histoire et du Master Médiation.

Dans le cadre du Cours Histoire et Patrimoine de la licence d'Histoire proposé par l'université, l'identité lyonnaise est étudiée à l'époque moderne, par le prisme de ses institutions, de sa société et de son paysage urbain. Ce cours associe histoire urbaine, histoire de l'architecture et approche de la documentation lyonnaise. Sa problématique sera centrée sur l'identité lyonnaise sous l'Ancien Régime.

Le partenariat avec les musées Gadagne permet aux étudiants de ce cours, pour l'année universitaire 2021-2022, de bénéficier d'une visite du musée d'histoire de Lyon, de découvrir les ressources documentaires de Gadagne, et de disposer d'un accompagnement et d'une aide du service médiation et développement des publics de Gadagne dans l'écriture de récits fictifs situés sous l'Ancien Régime et dans la valorisation et la communication de ces récits.

Les étudiants des M1 et M2 du master Médiations culturelles et Numérique quant à eux, accompagnés par le service médiation et développement des publics de Gadagne participeront à la création d'une balade urbaine pour les 18-25 ans, réfléchiront à la création d'un outil numérique permettant de valoriser l'histoire du musée Gadagne qui fête ses 100 ans en 2021 et participeront à une réflexion sur la 4ème exposition du musée d'histoire de Lyon.

Partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 :

Le partenariat avec l'Université Lumière Lyon 2 concerne les étudiants de la licence Anthropologie ainsi que les étudiants de la licence guide-conférencier.

Dans le cadre de la licence guide-conférencier, les étudiants sont formés à élaborer un discours interprétatif de qualité apte à satisfaire les publics et en particulier celui du musée ainsi que les professionnels des champs culturels, patrimoniaux et touristiques.

Les étudiants disposent d'une unité d'enseignement *Cadres et techniques méthodologiques* avec pour objectif d'introduire les étudiant.es aux outils de médiation mobilisés lors des visites et d'une unité *Projet tuteuré* consistant, à partir d'une problématique existante, à répondre à une commande identifiée qui permettra de mettre en pratique les connaissances et les méthodes fournies tout au long de la formation.

Les étudiants rencontreront des représentants du musée pour une introduction aux outils de médiation et seront accueillis au musée lors des sessions de travail avec leur tuteur et de recherches à partir des ressources du musée.

Concernant les étudiants du département d'anthropologie, des groupes sont accueillis chaque année par des structures diverses de l'agglomération lyonnaise, pour travailler sur des thématiques variées.

Leurs travaux d'enquête donnent lieu à des restitutions créatives et ouvertes à différents publics, en lien avec les projets culturels et scientifiques des partenaires.

Dans le cadre du partenariat entre l'Université Lyon 2 et les musées Gadagne, les étudiants de l'UFR Anthropologie – Sociologie – Science politique / Licence Anthropologie bénéficieront d'une présentation du musée, d'une visite du MHL (musée d'histoire de Lyon), de temps de rencontres et d'échanges avec le service médiation et développement des publics et d'une aide pour la valorisation et la communication de la production réalisée par les étudiants

Les conditions de mise en œuvre de ces partenariats sont formalisées dans les conventions jointes au présent rapport.

Vu lesdites conventions ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Les conventions de partenariat établies entre la Ville de Lyon/Musées Gadagne et L'Université Lumière Lyon 2 et l'Université Jean Moulin Lyon 3 sont approuvées.

2- M. le Maire est autorisé à signer lesdits documents et à les exécuter.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET